

AMBASSADE DE FRANCE  
AU CANADA

42, Promenade Sussex  
Ottawa, Ont. K1M 2C9

—  
*L'Ambassadeur*

no 456 / AE

Le 25 octobre 1997

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 21 mai 1993, visant à amender les accords suivants entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement du Canada :

- l'Accord sur les relations cinématographiques, signé à Ottawa le 30 mai 1983, tel que modifié par un échange de notes, fait à Ottawa les 8 février 1989 et 8 septembre 1992 ;
- l'Accord relatif à la promotion de projets de coproduction cinématographique ou audiovisuelle dans le domaine de l'animation, signé à Paris le 10 janvier 1985, tel que modifié par un échange de notes, fait à Ottawa, le 8 septembre 1992 ;
- l'Accord sur les relations dans le domaine de la télévision, signé à Paris le 11 juillet 1983, tel que modifié par un échange de notes, fait à Ottawa les 8 février 1989 et 8 septembre 1992 ;
- l'Accord relatif au développement de projets de coproduction audiovisuelle télévisée de langue française, signé à Ottawa le 14 mars 1990.

... / ...

Monsieur Denny GELINAS  
Directeur Général des Relations Internationales  
et des Affaires Intergouvernementales  
Ministère du Patrimoine canadien